

L'avenir de la recherche française :

"Approfondir les liens entre le public et le privé"

Entretien avec Jean-Pierre Bompard, secrétaire confédéral

➤ ***Estimez-vous que la recherche française est actuellement en déclin ?***

Il est indiscutable que l'effort national de recherche s'est ralenti, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. La diminution de la dépense publique de recherche ces dernières années le montre. Les moyens alloués à la science dans le projet de loi de Finances pour 2004 attestent cependant que la recherche ne sera pas sacrifiée dans le budget national. Les dotations aux organismes de recherche sont maintenues tandis que la recherche-développement dans l'industrie profite d'un rééquilibrage.

Par contre, en termes d'emploi scientifique public, la mise en place de CDD à la place des postes de titulaire ne peut avoir notre accord.

Il faut surtout se placer dans une perspective européenne. La France s'est engagée avec ses partenaires européens à consacrer 3 % de son Produit intérieur brut en dépenses de recherche et développement d'ici 2010. Aujourd'hui, ces dépenses représentent 2,2 % du PIB. Nous partageons l'inquiétude de la Confédération européenne des syndicats. Nous pensons que non seulement la France, mais aussi l'Europe entière, auront des difficultés pour atteindre cet objectif.

➤ ***Le débat aujourd'hui est-il idéologique entre la recherche appliquée, avec des exigences de productivité à court terme, et la recherche fondamentale, dont les résultats se mesurent sur le long terme ?***

On oppose souvent la recherche industrielle à la recherche publique. Il est vrai qu'elles ne fonctionnent pas selon les mêmes critères. L'entreprise attend bien sûr un retour sur investissement, tandis que le chercheur du secteur public attend une reconnaissance de la communauté scientifique, qu'il obtient par ses publications. Mais la recherche fondamentale ne s'effectue pas seulement dans les laboratoires publics. Les entreprises y participent aussi. Développer de nouveaux médicaments ou une voiture « propre » demande du temps et d'importants moyens financiers. Seule l'industrie peut le faire.

Il est vrai que la vocation des personnels de la recherche publique est actuellement remise en cause et que le gouvernement est plus favorable à la recherche industrielle.

À la CFDT, nous considérons la recherche dans son ensemble et nous soutenons qu'il faut absolument approfondir les liens entre secteur public et industrie.

➤ Quelles doivent être les priorités d'une politique scientifique nationale ?

Le gouvernement a déclaré que la recherche était une priorité nationale. Cette affirmation ne prendra sens que lorsqu'on intensifiera le débat public. Nous ne vivons plus dans une époque où les gens croient aux bienfaits de la science. L'opinion publique est aujourd'hui plus exigeante. Par exemple, elle n'accepterait plus la version du nuage de Tchernobyl s'arrêtant à la frontière.

Une méfiance à l'égard du progrès technique s'est installée. Sur des sujets comme les OGM ou le traitement des déchets nucléaires, le débat avec les citoyens est insuffisant. La recherche en paie les conséquences. Elle ne pourra pas expérimenter certaines voies tant que les citoyens ne seront pas saisis sur ces questions.

➤ Quel est l'avenir de la recherche en France ? Sur quel modèle doit-elle se construire ?

Il n'existe pas de modèle scientifique français. On peut comprendre qu'on défende une exception culturelle française. On peut protéger l'art et la culture, mais pas la science. Il n'y a pas de science physique française par exemple. La recherche est soumise à une compétition qui est nécessairement mondiale.

Certains estiment d'ailleurs que l'Europe est dépassée. À la CFDT, nous pensons qu'elle constitue un espace pertinent pour réguler la mondialisation. Nous devons donc réfléchir à la construction d'un pôle européen de recherche. Nous sommes pour l'harmonisation des diplômes. Les organismes de recherche doivent être maintenus dans chaque pays et fonctionner en réseaux. Et il est évident que le modèle européen sera mixte et devra permettre une collaboration entre les laboratoires publics et les entreprises.

Propos recueillis par Nadège Figarol

© CFDT (mis en ligne sur le site confédéral le 24 novembre 2003)